



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 285/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Votants : 32

Pour : 32
Contre : 00
Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GARMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

Absents représentés

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

Absents

M. Jean-Dominique ARTAUD
Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 285/2023

Rapporteur : Mme Joëlle EICKMAYER

POLITIQUE DE LA VILLE - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi N°2014-173 du 24 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine énonçant l'apparition des contrats de ville nouvelle génération, cadre unique de la politique de la ville ;

Vu la Loi de finances 2022 actant la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°723/2015 du 10 décembre 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020 ;

Vu la délibération n° 735/2019 du 8 novembre 2019 approuvant les termes du protocole d'engagements renforcés et réciproques fixant la prorogation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 ;

Vu l'appel à projets pour l'année 2023 lancé le 9 décembre 2022 ;

Vu le Comité de Pilotage du Contrat de ville du 2 mars 2023 ;

Considérant que suite à la publication de l'appel à projets 2023, le Service Politique de la ville a reçu divers projets répondant aux orientations stratégiques du document cadre ;

Considérant les priorités du Contrat de ville, les projets et actions présentés par les structures locales ont été étudiés de façon partenariale lors du Comité technique du Contrat de ville le 10 février 2023 puis validés en Comité de Pilotage le 02 mars 2023. A cette occasion, chaque partenaire financeur a pu s'exprimer quant aux enveloppes budgétaires disponibles.

La Commune propose de soutenir les projets, ci-contre, de la manière suivante :

ACTEURS	TYPE D'ACTION	MONTANT
Initiative Terres de Vaucluse	Espace de travail partagé	5 000 €
	CitéLab	6 500 €
Laissez les fers	Accompagnement socio-professionnel	1 000 €
Mission locale du Haut Vaucluse	Renov'Art Aygues	2 000 €
Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)	Point justice	1 500 €
Bouquins Malins	Accès à la littérature	1 100 €
Hand ball Club Orangeois (HBCO)	Animation multisport	1 400 €
Orange Football Club (OFC)	Intégration par le sport	2 000 €
First Impact	Les bancs d'école sur le ring	2 480 €
Rugby Club Orangeois	Stages sportifs de découverte	1 500 €
Cercle d'Escrime orangeois	Pourfendre les préjugés	2 000 €
ELU	Atelier d'écriture	1 000 €
	TOTAL	27 480 €

A ce titre, une convention interviendra entre chaque acteur financé et la commune afin d'y établir les conditions d'intervention de chacun.

M. Jean-Dominique ARTAUD ne prend pas part au vote (pouvoir donné à M. Denis SABON). A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions aux acteurs comme susmentionné dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention type annexée au présent document pour chaque acteur.

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

LE MAIRE
Yann BOMPARD

